

RESOLUTIONS DE LA 31^e ASSEMBLEE GENERALE DE LA FANAF

La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) s'est réunie en assemblée générale annuelle du 12 au 15 février 2007 au Palais des Congrès de Cotonou autour du thème suivant : « **L'assurance africaine face aux besoins de couverture sociales des populations africaines** ».

Les délégués qui se sont réjouis du bon déroulement des travaux et de l'atmosphère qui a prévalu tout au long de leurs séjours à Cotonou, ont adopté les résolutions suivantes :

I - Rapport d'activités

L'Assemblée générale annuelle a approuvé et adopté le rapport du bureau exécutif sur les activités de la FANAF en 2006.

II - Comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée générale annuelle a adopté les comptes de l'exercice 2006 et a donné quitus au bureau exécutif de sa gestion de l'exercice 2006.

III - Budget de l'exercice 2007

L'Assemblée générale a arrêté en recettes et en dépenses, le budget de l'année 2007 à la somme de **435 220 000** francs CFA (Quatre trente cinq millions deux cent vingt mille francs CFA) et a fixé.

La cotisation annuelle de chaque société membre à la somme de **1780 000 francs CFA** (un million sept cent quatre vingt mille francs CFA) payable au plus tard le 31 mars 2007.

L'Assemblée générale qui, a demandé au Bureau Exécutif de recruter un comptable au cours de l'année 2007, a ratifié la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de 6 ans.

IV- Subvention

L'Assemblée générale a alloué une subvention de **7 500 000 francs CFA** à l'IIA.

V - Adhésions

L'assemblée générale a accepté les demandes d'adhésions formulées par les sociétés ci-après :

- BICOR du Burundi
- CEA -Vie de Côte d'Ivoire
- SALAMA Assurance d'Algérie
- SCR du Maroc
- Générale des Assurances Vie du Burkina Faso
- COMAR de Tunisie
- Raynal SA de Burkina - Faso
- AGF Madagascar
- GHANA-RE du Ghana

- Africa International Assurances de Côte d'Ivoire
- SALAMA Assurances d'Algérie

Ces sociétés deviendront membres après le paiement de leur droit d'adhésion et de la cotisation de l'exercice 2007.

VI Election d'un nouveau membre du Bureau Exécutif

L'Assemblée générale a élu Monsieur Protais AYANGMA, Directeur Général de la Citoyenne Assurance du Cameroun, membre du bureau exécutif pour une durée d'une année.

Le mandat de Monsieur Protais AYANGMA prend fin avec la tenue de la prochaine assemblée générale.

VII - Micro crédit et Micro assurance :

L'Assemblée générale recommande :

- la création d'un groupe de travail FANAF sur la micro assurance ;
- la contribution des compagnies volontaires par la désignation d'une ressource humaine micro assurance
- le lancement d'un programme d'études Pays avec l'aide des structures de formation et d'encouragement d'un programme de stage dédié à la micro assurance ;
- la création d'un groupe de travail « réassurance/micro assurance composé de réassureurs africains ou autres volontaires.

- La création d'un fonds intérimaire « FANAF micro assurance » devant servir de support à la protection globale du système et son développement.

VIII - Assurance vie

L'Assemblée générale recommande :

- la tenue concomitante d'une semaine consacrée à la promotion de l'assurance Vie dans tous les marchés de la CIMA ;
- la création de produits d'assurance Vie adaptés aux besoins des populations africaines ;
- l'étude diagnostique de la table de mortalité PM 60/64 et PF 60/64 soit menée et qu'une table de mortalité d'expérience soit confectionnée pour chaque marché ;
- la mobilisation des fédérations ou associations de sociétés d'assurances pour l'organisation des états généraux de l'assurance vie.

L'Assemblée générale suggère aux Autorités :

1 - Une fiscalité incitative de l'épargne d'assurance à la fois pour les salariés que pour les entreprises lors de la souscription des contrats et à l'échéance sous forme de capital ou de rente.

2 - la suppression de toutes taxes d'enregistrement et autres et de frais de contrôle pour les polices d'assurances vie (individuelles et collectives).

3- la mise en place d'un plan d'épargne populaire attractif accompagné de mesures fiscales incitatives pour les assurés et les souscripteurs.

4- demander aux autorités d'impliquer de manière active les sociétés d'assurance des pays membres de la FANAF à la réforme de la retraite complémentaire obligatoire gérée en capitalisation.

5 - la remise en vigueur de l'ouverture des placements affectés à la couverture des provisions mathématiques à hauteur de 50% en dehors de la zone CIMA.

6 - l'externalisation obligatoire de la provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) auprès des compagnies d'assurances agréées par la CIMA.

7- l'acceptation par la CIMA des tables de mortalité d'expérience validées par les marchés nationaux comme base de tarification des polices d'assurance Vie.

8- la mise en place d'un système d'agrément unique pour favoriser l'émergence de compagnies d'assurance Vie de taille régionale.

IX - Date et lieu :

L'Assemblée générale a décidé de tenir sa trente deuxième session en février 2008 dans un pays du Maghreb dont le nom sera communiqué aux membres dans les prochains jours.

Fait à Cotonou, le 15 février 2007.

L'Assemblée générale

MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENT

L'Assemblée générale de la FANAF qui s'est réunie du 12 au 15 février 2007, adresse ses très sincères remerciements à son Excellence, le Docteur Thomas Boni YAYI, Président de la République et Chef de l'Etat ;

félicite le gouvernement et plus particulièrement Monsieur le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances pour le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation des assises de la FANAF,

Exprime sa profonde gratitude aux populations et assureurs béninois pour leur contribution à la réussite de la 31^{ème} Assemblée générale de la FANAF.

Fait à Cotonou, le 15 février 2007